



ARRÊTÉ PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATÉGORIE B DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics, pris pour l'application de l'article 30 de la loi 84-54 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées le 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du Président en date du 19 décembre 2022, fixant la composition de la commission administrative paritaire de catégorie B des services du Département d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant la démission de son mandat de Madame Nathalie LORANT, élue à la commission administrative paritaire en tant que membre suppléante représentante du personnel de catégorie B ;

Considérant l'attribution du siège de représentant suppléant à Monsieur Alexis ROUAUX, candidat de la même liste ;

SUR PROPOSITION du directeur général des services départementaux d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition de la commission administrative paritaire de catégorie B du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

Titulaires :

Mme Laurence ROUX (Présidente)
Mme Anne-Françoise COURTEILLE
Mme Armelle BILLARD
M. Benoît SOHIER
Mme Sylvie QUILAN
M. Denez MARCHAND

Représentants du personnel :

Titulaires :

Mme Marie-Annick COYAC (CFDT)
Mme Annie GUYON (CFDT)
M. Sébastien JOLIVET (CFDT)
Mme Stéphanie FRANCO (CGT)
Mme Marina CHEVALIER (SUD)
Mme Annie GRANDIN (SUD)

Suppléant.e.s :

Mme Emmanuelle ROUSSET
M. Christophe MARTINS
M. Jean-Michel LE GUENNEC
Mme Isabelle COURTIGNÉ
M. Olwen DENES
Mme Marion LE FRENE

Suppléant.e.s :

Mme Virginie PINAULT (CFDT)
Mme Valérie SANTIER (CFDT)
M. Alexis ROUAUX (CFDT)
M. Éric BRIAND (CGT)
M. Philippe NAULEAU (SUD)
M. Sylvain MÉNARD (SUD)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 19 décembre 2022 fixant la composition de la commission administrative paritaire de catégorie B des services du Département.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services du Département d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Notifié à chaque membre titulaire et suppléant de la commission administrative paritaire de catégorie B.

Fait à Rennes, le 18 OCT. 2024

Le président,

Jean-Luc CHENUT